YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/PG/IP

Arrêté n° 99/79
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules avenue de la Grange (R.D. 31)

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY,

CONSIDERANT que des travaux d'entretien de la chaussée seront effectués par l'entreprise S.T.R.F. T.P. 57 rue de la Libération 91590 BOISSY LE CUTTE pour le compte du Conseil Général de l'Essonne et qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, du mardi 15 au vendredi 25 juin 1999 pour une durée de 3 jours,

ARRETE

Article 1er : Avenue de la Grange, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :
- le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie,
- la circulation sera alternée et régulée soit par feux tricolores de chantier, soit par panneaux K10.
- pour les besoins du chantier la circulation sera interdite, sauf aux riverains et sera déviée au carrefour Coty/la Grange et au giratoire de la Grange.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, seront fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux et l'Unité Technique Territoriale Est du Département de l'Essonne, maître d'oeuvre.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 8 juin 1999

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES

REÇU LE
16 JUIN 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Nicolas DUPONT-AIGNAN